

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2014

Association : DOUNYA

Siège social : 9 rue de la Broque – 67000 STRASBOURG

Le 7 juin 2014, à 19h45h, les membres de l'association DOUNYA se sont réunis à l'Ecole Michaël (2c rue du Schnockeloch - 67200 Strasbourg-Koenigshoffen) en Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée est présidée par M. Frédéric RENAY, en sa qualité de président de l'association.

Il a été établi une liste de présence. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal. Hormis le président, 13 membres sont présents.

Le président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts.

Le président expose les motifs du projet de modification des statuts. Le projet de statuts modifiés est distribué aux membres présents. Celui-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le président donne ensuite la parole à tout membre de l'assemblée désirant s'exprimer.

La discussion étant close, l'Assemblée Générale Extraordinaire adopte à l'unanimité le projet de statuts modifiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président.

A Strasbourg, le 7 juin 2014

Le Président,
Frédéric RENAY